



Compte-rendu du Comité Technique Académique du 10 mars 2017

Le CTA débute à 9h30. Il est présidé par le Secrétaire Général, en présence des IA DASEN de Haute-Vienne et de Corrèze, des membres de l'administration. Les fédérations syndicales sont toutes présentes.

Le Recteur explique les raisons de son départ et remercie l'ensemble des organisations syndicales pour ces moments d'échanges partagés dans un climat de respect mutuel.

Il réaffirme la réelle légitimité des organisations syndicales, celles-ci prenant à cœur la défense des personnels et de la qualité de leurs conditions de travail et à leur amélioration.

Le Recteur quitte la séance.

PV des CTA précédents.

Le SE demande un amendement sur le PV du 24 janvier 2017 : acceptation par M. Le Recteur d'étudier des demandes d'INEAT-EXEAT en cours d'année, afin de pallier à la situation difficile du premier degré.

En Haute-Vienne, à titre exceptionnel, un cas pourrait être étudié.

Déclaration liminaire des organisations syndicales.

Réponses de l'administration à nos inquiétudes concernant le premier degré :

Pour la rentrée 2017, l'administration compte sur une stabilisation des temps partiels.

Le flux des départs et des entrées est négatif et il manquera 39 ETP pour l'académie.

Les points de levier pour pallier à ce déficit seront :

- un recrutement sur liste complémentaire au CRPE 2017 (une dizaine de personnes environ, qui suivront la formation des stagiaires) ;
- l'entrée de quelques personnels par INEAT-EXEAT si les conditions le permettent ;
- un recrutement de contractuels.

Concernant la formation initiale dans le premier degré :

Les trois DASEN rencontreront M. Gratadour afin d'harmoniser les pratiques sur les 3 départements et faire en sorte que cette formation se passe dans les meilleures conditions possibles pour les stagiaires.

ORDRE DU JOUR

A) Les personnels enseignants second degré

Dans l'académie, création de 30 ETP supplémentaires.

Elle se maintient à un taux des postes définitifs implantés dans les établissements de 97%.

Il y a 66 ouvertures et 34 fermetures, la plupart en collège.

Sur ces fermetures, 9 seront concernées par des mesures de carte scolaire (dont 2 où les postes n'étaient pas occupés par le titulaire). Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre.

Suite au groupe de travail, l'administration :

- annule la proposition de fermeture au collège D'Arsonval en mathématiques (CSD collège Lurçat), ainsi que celle du LP de Bourgneuf (coiffure).
- maintient les fermetures au collège Rollinat de Brive en mathématiques et au collège Renoir en technologie.
- ouvre un poste Lettres espagnol au LP Pagnol à Limoges avec un CSD au LP M. Bastié Limoges.
- annonce la fermeture d'un poste vacant allemand au collège de Parsac et d'un poste vacant d'éco-gestion au lycée Valadon Limoges.

Au lycée Dautry Limoges : création d'un poste spécifique SI EE BTS, d'un poste spécifique SI Ingé méca BTS, d'un poste physique-chimie, un BMP de 18h en physique-chimie (transitoire pour BTS pilotage des procédés) transformé en SPEN à la rentrée 2018.

B) Les postes CPE

Pour les postes CPE, malgré la demande faite en groupe de travail, la proposition de l'administration reste inchangée.

- Création d'un poste TZR implanté sur la Creuse.

- Création d'un ETP 50% au collège Calmette et 50% au collège Ventadour à Limoges.

Concernant le collège Donzelot Limoges et Couzeix, l'administration propose d'étudier ces 2 établissements lors de l'implantation des AED.

Pour 2018, une réflexion globale doit être engagée sur la répartition des postes de CPE sur l'académie. Un redéploiement semble nécessaire.

Concernant les remplacements, la priorité sera donnée aux établissements n'ayant qu'un seul poste de CPE.

C) Sections sportives

Il y aura l'ouverture d'une section rugby féminin à Favard Guéret et une section d'activité de pleine nature à dominante Kayak à Eymoutiers.

L'administration n'a pas de réponse sur le maintien ou non de la section sportive rugby féminin à D'Arsonval Brive.

D) Congés de formation

Pour l'année scolaire 2016-2017, 94 demandes de congés de formation professionnelles ont été faites, 18 ont été satisfaites dont 13 pour l'agrégation.

E) Les postes administratifs

L'agence comptable de Gay Lussac Limoges sera fermée en 2018.

L'administration indique que, lors du mouvement, si un gestionnaire de cette agence souhaite profiter d'une mesure de carte scolaire, elle ne s'y opposera pas.

Un des agents comptables de cette agence passe un concours. S'il l'obtient, l'administration profitera aussi de cette opportunité pour amorcer et préparer cette fermeture.

Au Lycée Cabanis de Brive, il y a une possibilité de création d'un poste cat. A par liste d'aptitude.

Les personnels Cat. B, fondés de pouvoir, seront valorisés au RIFSEEP en groupe A.

Les personnels concernés par une mesure de carte scolaire bénéficieront d'un bonus de 500 points.

Le poste cat. B restant sera finalement attribué au lycée Turgot Limoges.

Un vote a eu lieu. POUR : 5 (FSU) ABSTENTION : 4 (Sgen-Cfdt, FO, UNSA)

F) Les postes infirmiers

L'académie bénéficie d'un poste supplémentaire. Il sera implanté en Haute-Vienne selon les modalités suivantes : 40% collège Donzelot, 40% collège Maurois et 20% secourisme. La mission de secourisme repose essentiellement sur les infirmières et alourdit leur charge de travail.

La motion suivante, « Les représentants des personnels demandent à ce que le nouveau poste infirmier soit implanté 100% en établissement. », portée par l'ensemble des organisations syndicales est votée à l'unanimité.

G) Les postes d'assistant social

L'académie bénéficie d'un poste supplémentaire d'assistant de service social qui sera implanté dans le département de la Haute-Vienne.

H) Information relative à la création d'une plateforme de gestion des personnels du 1er degré

L'administration souhaite la mise en place d'une plateforme de gestion des personnels du 1er degré afin de permettre selon elle :

- la mise en place d'une politique académique en matière de ressources humaines, de gestion des emplois, des postes et des personnes et la facilitation de son pilotage,

- la sécurisation de la GRH du 1er degré, l'assurance d'une taille critique de gestion, l'harmonisation des pratiques,
- l'amélioration de l'organisation des structures et des moyens de gestion des ressources humaines,
- le renforcement des DSDEN dans les domaines gestion de proximité et outils de pilotage.

Certaines inquiétudes concernant le regroupement des dossiers administratifs des agents sur Limoges ont été émises. Certains collègues risqueraient de faire un long déplacement pour consulter leur dossier. La mise en place d'un nouveau logiciel qui permettra une consultation à distance lève en partie ces inquiétudes.

La FSU souhaite déposer une motion : " La FSU s'oppose au projet de mutualisation présenté pour information lors du CTA".

Un vote a lieu : CONTRE : 6 (FSU et FO) ABSTENTION : 3 (Sgen-Cfdt, Unsa)

Nous avons fait le choix de nous abstenir, tout en manifestant des inquiétudes vis à vis de ce projet. Nous suivrons son évolution et sa mise en place.

La séance se termine à 13h.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Estelle Sylvestre

Pour nous contacter :

sgen-Cfdt : Limousin
32, rue Adolphe Mandonnaud
87000 Limoges

05 55 32 91 04

limoges@sgen.cfdt.fr